## Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

<sup>1</sup> Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.

CF: 2009

Nom de l'établissement : CFPAA Necker 2 Adresse de l'établissement: Rue Necker 2

Année du diagnostic : 2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé <sup>1</sup>	Remarques	échéances
-	escalier de secours ext.	plaques fibrociment	moyen terme		2026
-	cage ascenseur ext.	plaques fibrociment	long terme		2031
2	couloir 1	peintures murales dégradées	moyen terme	valable pour l'ensemble des peintures de l'étage	2026
2	couloir 2	peintures murales dégradées	moyen terme	valable pour l'ensemble des peintures de l'étage	2026
RDC	dépôt restaurant	peintures murales dégradées	moyen terme	valable pour l'ensemble des peintures de l'étage	2026
SS	local musique	plaques fibrociment	long terme		2031

Si aucun élément contenant de l'amiante pouvant contraindre une utilisation normale du bâtiment n'a été reperé, en cas de travaux il sera néanmoins obligatoire de réaliser un diagnostic avant-travaux



Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.